

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean- Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Extensions du réseau des Transports en commun en site propre - Tramway - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2007/0252 du Conseil de Communauté du 27 avril 2007 a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de transports en commun. Le coût total de l'opération est estimé à 342 M € ht. Le montant de l'enveloppe financière totale affectée aux travaux, sous la responsabilité des maîtres d'œuvre, est de 258 M € ht.

Le marché est divisé en 5 lots séparés, géographiques et fonctionnel. Chaque lot est décomposé en une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles :

• **LOT 1 : création de la ligne D**

Ce lot est décomposé en :

- une tranche ferme pour la réalisation des études préliminaires sur le tronçon à créer entre le centre de Bordeaux et les boulevards (environ 1,8 km). Par ailleurs, les études concernent également les études préliminaires pour deux branches : des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et du Taillan-Médoc (environ 7,4 km) ainsi que des boulevards jusqu'au carrefour Jean-Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran (environ 7,1 km) (*missions EP, ACI*) ;
- une tranche conditionnelle n°1 pour les études d'avant-projet pour la création du tronçon Bordeaux Centre – Boulevards (1,8 km) (*missions AVP, CIE, ACI, APA, SDQ, DS*) ;
- une tranche conditionnelle n°2 pour la réalisation des études opérationnelles et le suivi des travaux de la création du tronçon Bordeaux Centre – Boulevards (*missions PRO, ACT, EXE, VISA/SYN, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS*).

L'enveloppe affectée aux travaux est de 30 M € ht.

• **LOT 2 : extension de la ligne A**

Cette extension prévoit de relier l'actuelle station terminus Mérignac Centre à la rocade en desservant la Cité des Pins, ainsi que la création d'un parc-relais en surface :

- la tranche ferme comprend la réalisation des études pour le prolongement de la ligne A à Mérignac (3,1 km) (*missions EP, AVP, CIE, ACI, APA, SDQ, DS*) ;

- la tranche conditionnelle comprend les études opérationnelles et le suivi des travaux (missions PRO, ACT, EXE, VISA/SYN, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 27,6 M € ht.

- **LOT 3 : extensions de la ligne B**

Ce lot comprend la réalisation de deux extensions : au sud-ouest, jusqu'au carrefour de l'Alouette à Pessac en desservant les sites hospitaliers du Haut-Lévêque et de Xavier Arnoz (3,6 km) ainsi que la gare de l'Alouette et au nord, jusqu'au pôle d'activité de Bordeaux Nord (1,0 km). La création d'un parc-relais de 400 places est prévue sur l'extension au sud.

Sa décomposition est la suivante :

- une tranche ferme pour les études des deux extensions (missions EP, AVP, CIE, ACI, APA, SDQ, DS) ;

- une tranche conditionnelle 1 pour les études opérationnelles et le suivi des travaux pour l'extension jusqu'à Pessac Alouette (missions PRO, ACT, EXE, VISA/ SYN, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS) ;

- une tranche conditionnelle 2 pour les études opérationnelles et le suivi des travaux pour l'extension jusqu'à Bordeaux Nord (missions PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 37,8 M € ht.

- **LOT 4 : extensions de la ligne C**

Le lot comprend la réalisation de deux extensions : vers le sud jusqu'au futur lycée Terre Sud à Bègles /Villeneuve d'Ornon (3,8 km) et extension jusqu'à la rocade et vers le nord jusqu'au parc des Expositions à Bordeaux (3,7 km). Deux parcs-relais sont à réaliser sur l'extension au sud.

Sa décomposition est la suivante :

- une tranche ferme pour les études des deux extensions (missions EP, AVP, CIE, ACI, APA, SDQ, DS) ;

- une tranche conditionnelle 1 pour les études opérationnelles et le suivi des travaux pour l'extension jusqu'au lycée Terre Sud (missions PRO, ACT, VISA / SYN, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS) ;

- une tranche conditionnelle 2 pour les études opérationnelles et le suivi des travaux pour l'extension jusqu'au Parc des expositions (missions PRO, ACT, VISA/SYN, DET, AOR, DOE, OPC, CIE, ACI, APA, OCE, SDQ, EES, MOD, ETC, DS).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 61,6 M € ht.

- **LOT 5 : études générales transversales et systèmes**

Ce lot comprend :

- la réalisation d'études générales transversales (études de fréquentation, stratégies d'exploitation à l'horizon 2020, dimensionnement du parc de matériel roulant, études détaillées d'exploitation, stratégie de maintenance...) ;

- la mise en œuvre des systèmes centralisés et d'exploitation (fourniture du matériel roulant, fourniture des systèmes centralisés, mobiliers urbains, SSR, signalisations...) ;

- la création du centre de maintenance.

Sa décomposition est la suivante :

- une tranche ferme comprenant les missions d'études pour l'exploitation, le matériel roulant et les systèmes centraux (missions EP, AVP, ACI, APA, SDQ, MOD, DS) ;

- une tranche conditionnelle 1 pour les études opérationnelles et le suivi des travaux pour le matériel roulant et les systèmes centraux (missions : PRO, ACT, VISA/SYN, DET, AOR, DOE, OPC, ACI, APA, SDQ, EES, MOD, DS) ;

- une tranche conditionnelle 2 pour le centre de maintenance (missions : ESQ, APS, APD, PRO, EXE, VISA/SYN, ACT, DET, AOR, OPC).

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 100 600 000 € ht (dont 13 600 000 € ht pour le centre de maintenance).

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre a été estimé pour l'ensemble des lots à 28 M € ht.

La procédure du concours s'est déroulée ainsi :

1. Sélection des candidatures

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 10 août 2007. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 14 septembre 2007, puis reportée au 3 octobre 2007.

A l'issue de la consultation, 4 groupements ont fait acte de candidature à un ou plusieurs lots :

- le groupement SYSTRA / INGEROP Conseil et Ingénierie / COTEBA DEVELOPPEMENT / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP – SIGNES, candidat aux lots 1 à 5 (ci-après dénommé SYSTRA) ;
- le groupement SETEC TPI / AABD, candidat aux lots 1, 2, 3, et 4 (ci-après dénommé SETEC) ;
- le groupement EGIS Rail / DUBUS RICHEZ, candidat aux lots 1, 2, 3, et 4 (ci-après dénommé EGIS Rail) ;
- le groupement EGIS Rail / DUBUS RICHEZ / SETEC ITS, candidat au lot 5 (ci-après dénommé EGIS Rail).

Le jury, constitué pour cette procédure, s'est réuni le 24 octobre 2007 et a proposé d'admettre tous les candidats à déposer une offre. Par arrêté du Président du 13 décembre 2007, tous les candidats ont été admis à concourir. Le dossier de concours a été envoyé le 14 décembre 2007. La date limite de remise des offres a été fixée au 12 février 2008, puis reportée au 26 février 2008, sur demande de l'un des concurrents.

2. Analyse des prestations

4 offres ont été reçues : à la réception, les projets ont été dénommés de manière aléatoire A (lot 5), B (lots 1 à 5), C (lots 1 à 4) et D (lots 1 à 4).

Le jury s'est réuni le 26 mars 2008.

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission technique et étudié chaque projet pour chaque lot en fonction des critères de jugement prévus au règlement de la consultation, et après débat, les 11 membres à voix délibérative présents ont délibéré et procédé au classement suivant des offres :

Lot 1 (création de la ligne D)	B	D	C
Classement final	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé en 1 ^{er} par tous les membres	Classé en 2 ^{ème} par 7 membres, et 4 fois 3 ^{ème}	Classé en 3 ^{ème} par 7 membres, et 4 fois en 2 ^{ème}

Lot 2 (Extension de la ligne A)	B	D	C
Classement final	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé en 1 ^{er} par 9 membres et 2 ^{ème} par 2 membres	Classé en 2 ^{ème} par 8 membres, 2 fois en 3 ^{ème} et 1 fois en 1 ^{er}	Classé en 3 ^{ème} par 8 membres, 2 fois en 2 ^{ème} et 1 fois en 1 ^{er}

Lot 3 (extensions de la ligne B)	B	D	C
Classement final	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé en 1 ^{er} par 6 membres, en 2 ^{ème} par 5 membres	Classé en 2 ^{ème} par 6 membres, 4 fois en 1 ^{er} et 1 fois en 3 ^{ème}	Classé en 3 ^{ème} par 9 membres, 1 fois en 1 ^{er} et 1 fois en 2 ^{ème}

Lot 4 (Extension de la ligne C)	B	D	C
Classement final	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé en 1 ^{er} par 10 membres, en 2 ^{ème} par 1 membre	Classé en 2 ^{ème} par 8 membres, 1 fois en 1 ^{er} et 2 fois en 3 ^{ème}	Classé en 3 ^{ème} par 9 membres et en 2 ^{ème} par 2 membres

Lot 5 (Etudes générales et systèmes)	B	A
Classement final	1^{er}	2^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé par tous les membres en 1 ^{er}	Classé par tous les membres en 2 ^{ème}

Puis, le jury a proposé l'attribution des primes, soit 50 000 € par candidat.

L'anonymat a ensuite été levé et les montants d'honoraires s'établissent comme suit (en euros h.t., valeur janvier 2008) :

		Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
A (EGIS Rail / DUBUS RICHEZ Architectes urbanistes / SETEC ITS)	TF					968 669
	TC1					3 206 916
	TC2					1 417 973
	Total					5 593 558
B (SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA / ECCTA INGENIERIE / BLP – SIGNES)	TF	982 545	850 682	1 177 870	1 614 118	590 864
	TC1	595 091	3 049 318	3 304 278	2 931 513	3 634 429
	TC2	3 022 375		917 854	2 854 370	1 674 710
	Total	4 600 011	3 900 000	5 400 002	7 400 001	5 900 003
C (EGIS Rail / DUBUS RICHEZ)	TF	1 506 331	861 556	680 024	1 170 278	
	TC1	661 362	2 356 731	1 854 420	2 168 333	
	TC2	1 643 792		1 025 633	2 159 561	
	Total	3 811 485	3 218 287	3 560 077	5 498 172	
D (SETEC TPI / AABD)	TF	535 000	562 999	725 519	1 070 617	
	TC1	448 365	2 719 620	3 212 970	3 892 740	
	TC2	2 912 679		378 999	1 683 022	
	Total	3 896 044	3 282 619	4 317 488	6 646 379	

3. Désignation des lauréats et négociation du contrat

Le Président a ensuite procédé à la désignation des lauréats le 28 mai 2008 :

* Pour le lot n°1 (création de la ligne D), ont été désignés comme lauréats les trois groupements candidats : EGIS Rail, SETEC et SYSTRA, en raison de la grande disparité des offres financières et de la complexité du sujet;

* Pour les lots 2, 3 et 4 (extension des lignes A, B et C), le lauréat unique est le groupement SYSTRA dont les prestations ont été classées en 1^{ère} position par le jury pour chacun des lots considérés ;

* Pour le lot 5 (études générales et systèmes), ont été désignés comme lauréats les deux groupements candidats, EGIS Rail et SYSTRA, en raison de la complexité du sujet.

Trois réunions de négociations, menées par le Vice-président délégué pour les « transports de demain », ont eu lieu lors du mois de juin 2008 : elles ont permis de lever les zones d'ombres techniques, d'apporter des précisions et des améliorations aux offres proposées, tant au niveau des honoraires de maîtrise d'œuvre qu'au niveau des coûts de travaux proposés.

Les négociations ont porté sur :

- Pour le lot n°1 (création de la ligne D) :
 - Pour tous les lauréats, précisions sur la compréhension du cahier des charges, notamment sur le périmètre des études préliminaires, demandes de justifications et de précisions sur les coûts de travaux et les possibilités de leur réduction ;
 - Pour tous les lauréats, négociations de missions complémentaires et d'adaptations de planning de la mission (à coût nul ou plus-value en fonction des lauréats) ;
 - Pour tous les candidats, des précisions ont été demandées sur la gestion des interfaces ;
 - Pour EGIS Rail, adaptation des moyens humains prévus en EP et AVP.

➤ Pour les lots n°2, 3 et 4 (extensions des lignes A, B et C) :
 Avec l'unique lauréat SYSTRA, les négociations ont porté sur des missions complémentaires et sur des pistes techniques d'économies à réaliser sur le coût des travaux.

- Pour le lot n°5 :
 - Pour tous les lauréats, précisions sur la compréhension du cahier des charges, notamment sur l'étendue des études de modélisation du réseau et sur les propositions de configuration du réseau à terme ;
 - Pour tous les lauréats, des précisions ont été demandées sur la gestion des interfaces ;
 - Pour EGIS Rail, les négociations ont porté sur des précisions de ses propositions techniques ;

A l'issue des négociations, il a finalement été décidé de ne pas ajouter les missions complémentaires aux prestations des maîtres d'œuvre et le montant des offres financières retenues s'établit comme suit :

Lot 1 Création de la ligne D

	EGIS RAIL	SETEC	SYSTRA
Lot 1	3 955 361,00*	3 896 044,00	4 600 011,00

Lots 2, 3 et 4 Extensions des lignes existantes

	SYSTRA
Lot 2	3 900 000,00

	SYSTRA
Lot 3	5 400 002,00

	SYSTRA
Lot 4	7 400 001,00

Lot 5 études et systèmes

	EGIS RAIL	SYSTRA
Lot 5	5 674 600,00*	5 900 003,00

* Pour EGIS Rail, les montants comprennent l'adaptation des moyens humains au planning.

4. Choix du titulaire

Au regard des six critères de jugement des offres (1-note critique sur le programme, 2-note sur la réduction des coûts d'investissement, 3-note sur la réduction des coûts d'exploitation et de maintenance, 4-panneaux relatifs aux traitements des sites particuliers, 5-curriculum vitae des membres de l'équipe, 6-coût des prestations), il est proposé au Conseil d'attribuer :

- le lot n°1 au groupement Egis Rail / Dubus Richez pour un montant de 3 955 361 € ht, notamment au regard de la qualité de l'analyse de la réduction des coûts d'investissement ;
- les lots 2 à 5 au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP – SIGNES pour un montant total de 22 600 006 € ht, notamment au regard de la qualité de la note critique (gestion des interfaces) pour le lot n°5.

Comme le permet le règlement du concours, les lots 2 à 5, attribués à Systra, seront regroupés sous la forme d'un marché unique, comprenant une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports Chapitre 20 – Compte 2031 0002 – Programme TW30 (exercices 2008 et suivants).

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet de marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Conformément aux dispositions de l'article 70 (VIII) du Code des marchés publics, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre du tramway,
- attribuer le lot 1 (création de la ligne D) du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre du tramway au groupement EGIS RAIL / DUBUS RICHEZ pour un montant total de 3 955 361 € ht, décomposé comme suit :
 - Tranche ferme (ligne D – Bordeaux – EP) : 1 213 522,80 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 1 (ligne D – Bordeaux – études jusqu'à l'AVP) : 959 764,10 € ht ;

- Tranche conditionnelle 2 (ligne D - Bordeaux – études opérationnelles et suivi des travaux) : 1 782 074,10 € ht ;
- attribuer les lots 2, 3, 4 et 5 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre du tramway au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP – SIGNES pour un montant total de 22 600 006 € ht, décomposé comme suit :
 - Tranche ferme (Lignes A, B, C et systèmes, études jusqu'à l'AVP) : 4 233 534 € ht,
 - Tranche conditionnelle 1 (ligne A – Mérignac - études opérationnelles et suivi des travaux) : 3 049 318 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 2 (ligne B - études opérationnelles et suivi de l'extension vers Pessac Alouette) : 3 304 278 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 3 (ligne B - études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers Bordeaux Nord) : 917 854 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 4 (ligne C - études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers le lycée Terre Sud à Bègles) : 2 931 513 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 5 (ligne C – études opérationnelles et suivi des travaux pour l'extension vers le parc des expositions à Bordeaux) : 2 854 370 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 6 : (études transversales – études opérationnelles et le suivi des travaux pour le matériel roulant et les systèmes centraux) : 3 634 429 € ht ;
 - Tranche conditionnelle 7 (études transversales – réalisation du centre de maintenance) : 1 674 710 € ht.
- autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants après mise au point,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JUILLET 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2008</p>
--

M. GÉRARD CHAUSSET